

# SUIVI DES DOSSIERS PAR GILLES DROLET, maire

## 4 JUILLET 2023

Bonjour à toutes et à tous, avant le début de la séance, je veux vous donner des explications sur des sujets qui ont été abordés récemment et qui sont importants pour l'ensemble des citoyens de la municipalité. : l'eau potable, le centre multifonctionnel, le camion de pompier, les plaintes et les frais juridiques qu'elles entraînent, le resto dans le parc, mon impatience durant les séances publiques, l'incompétence qu'on m'attribue, les travaux routiers qui devaient se faire cette année et le projet des éoliennes.

### EAU POTABLE

En premier, je vais vous parler de l'eau potable au village.

Je vous ai déjà dit que nous mettions énormément d'énergie sur le dossier de l'eau potable parce que c'est une priorité pour nous. J'ai personnellement rencontré l'hydrogéologue et l'ingénieur qui travaillent avec nous dans ce dossier et on m'a raconté l'historique de l'eau potable.

Traditionnellement, le village puisait son eau dans le lac mais, à un moment donné, les règles environnementales ont fait qu'on ne pouvait plus puiser l'eau à la surface du lac parce que les dangers de contamination étaient trop grands. Il a donc fallu creuser un puits.

Le premier puits, soit celui qui est près du cimetière, a été creusé. Ce puits-là avait le bon débit et la bonne qualité d'eau, mais en raison des normes environnementales, il fallait quand même construire une usine de filtration.

Et c'est là que ça devient intéressant. J'ai appris par l'hydrogéologue qu'il y a eu des pressions au niveau politique contre la construction d'une station de filtration parce que ça aurait fait augmenter les taxes. Alors, les décideurs de l'époque ont fait creuser d'autres puits dans le but d'en trouver un qui fournirait de l'eau qui n'aurait pas besoin d'être traitée dans une usine de filtration.

Et c'est ainsi que depuis des années, on creuse des puits partout et les villageois sont obligés de faire bouillir leur eau depuis 15 ans parce qu'aucun des puits creusés ne fournit une qualité d'eau ou un débit qui permet d'approvisionner tout le village.

Le seul puits qui donne le volume d'eau requis, c'est-à-dire au moins 300 mètres/cubes par jour, c'est celui qui est près du cimetière, c'est-à-dire **le premier des puits** qui a été creusé à la municipalité, mais qui a été abandonné.

Nous avons consulté le MAMH pour qu'il nous aide à trouver des solutions pour l'eau potable au village et c'est le MAMH qui nous a dit de retourner au puits du cimetière pour faire des tests car l'information contenue dans leurs dossiers, indiquait que ce puits avait le **débit et la qualité** de l'eau pour répondre aux besoins du village.

Les informations étaient les bonnes car ce puits-là donne actuellement 504 mètres/cubes d'eau par jour et la qualité de son eau répond aux critères de l'environnement.

Alors, à moins de mauvaise surprise, c'est ce puits-là qui va devenir le puits principal pour l'approvisionnement du village pour le futur. On ne pourra pas, à cause des normes environnementales

se servir de ce puits avant quelques mois encore parce qu'il faut faire d'autres tests pour satisfaire à toutes les normes et exigences environnementales.

Ce délai est incontournable et me rend aussi malheureux que vous.

J'espère du fond du cœur que plus personne ne va jamais me dire que je ne me suis pas occupé de l'eau potable parce que c'est faux et surtout parce que c'est totalement injuste.

Dans l'histoire de l'eau potable, si ceux et celles qui m'ont précédé avaient fait de l'eau une priorité et si la bonne décision avait été prise au bon moment, jamais les villageois n'auraient eu à faire bouillir leur eau.

C'est ce que mon équipe et moi, on essaie de faire : prendre les bonnes décisions pour le futur même si cela semble coûter cher aujourd'hui, demain ça représentera peut-être des très grosses économies.

## CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Lors de la dernière séance publique, je vous ai parlé d'un centre multifonctionnel pour lequel nous avons demandé une analyse qui se nomme PFT soit *programme fonctionnel et technique*.

Un centre multifonctionnel, c'est un bâtiment qui comprend :

- La salle du conseil;
- Les locaux administratifs;
- Les archives de la municipalité;
- La caserne de pompiers;
- Le garage municipal;
- Une salle de conférence;
- La bibliothèque;
- Une cuisine communautaire;
- Des locaux pour accueillir les OSBL;
- Des locaux pour offrir un espace intergénérationnel, convivial et attrayant pour tous les citoyens de Beaulac-Garthby;
- Un hall d'entrée qui permettra les expositions multiculturelles afin de faire la promotion des artisans locaux;
- Une salle assez grande pour répondre aux besoins de la communauté en cas de mesure d'urgence en tant que site d'hébergement et centre de gestion de crise. Pensons par exemple aux feux de forêt actuels, si ça se produisait ici, il n'y aurait aucun lieu pour accueillir des gens, ni pour établir un centre de gestion de crise. Et on sait que les changements climatiques risquent de provoquer de nombreuses situations critiques pour la population dans le futur.

Ce qu'on explore actuellement, c'est l'opportunité de construire un édifice **carboneutre** qui remplacera tous les édifices non adaptés à nos besoins actuels.

Un édifice carboneutre, c'est un édifice qui est construit presque complètement à partir de bois, qui a un toit recouvert de panneaux solaires, un système de récupération des eaux pluviales, etc. Un édifice carboneutre produit presque autant d'énergie qu'il en consomme. La construction d'un tel édifice

permettrait d'économiser actuellement 17,000\$ d'électricité par année, soit ce que consomment les édifices municipaux actuels en électricité chaque année.

Vous savez qu'on vient de réaliser des travaux au bureau municipal pour que le directeur général ait un bureau, que l'urbaniste ait un bureau et que j'ai moi-même un bureau. On a aussi procédé à l'isolation acoustique des postes de travail pour que les employés municipaux ne soient plus constamment dérangés par les discussions des autres personnes autour d'eux. Chacun peut désormais travailler en paix. Ces travaux n'ont pas coûté un sou aux citoyens de Beaulac parce qu'ils ont été entièrement subventionnés par le programme PRABAN.

Il existe de nombreuses subventions disponibles pour les municipalités mais il faut connaître les différents programmes, faire correctement les demandes de subvention et les faire dans les délais.

Les programmes de subvention actuels nous offrent l'opportunité de construire un centre multifonctionnel qui pourra être subventionné à hauteur de 95% au maximum, mais plus probablement de 90 %. En effet, certains des programmes de subvention nous permettent de conjuguer différents programmes de subventions.

Actuellement, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral offrent des sommes considérables pour moderniser les installations municipales et le fédéral souhaite que les municipalités construisent des bâtiments communautaires verts et inclusifs qui seront carboneutres.

Nous pensons qu'il est pertinent de faire faire une analyse technique (PTF) afin de profiter de ces opportunités.

Il va de soi que ce projet ne se fera pas si nous n'obtenons pas les subventions que nous voulons avoir, mais si nous les obtenons et que le projet coûte 10,000,000 de dollars mais que nous avons une subvention de 9,000,000 de dollars, il suffira de vendre le bureau municipal actuel et la dette qui devra être assumée par les citoyens de Beaulac-Garthby, sera d'environ 500,000\$, répartis sur 30 ans, ce qui fera effectivement monter vos comptes de taxes d'à peu près 0,20 sous par année.

Mais si on ne fait rien, cela coûtera beaucoup plus cher aux citoyens de Beaulac-Garthby. On devra entretenir les bâtiments actuels dont certains sont totalement désuets en plus de ne pas répondre aux normes actuelles.

Les deux meilleurs exemples, ce sont le garage municipal et la caserne de pompiers qui ont besoin d'être entièrement rénovés parce qu'ils ne répondent pas du tout aux normes actuelles. À eux seuls, ces bâtiments coûteront des centaines de milliers de dollars et il n'est pas certain que nous réussiront à obtenir des subventions pour chacun d'eux individuellement. Ce qui est dans l'air du temps, ce sont les édifices multifonctionnels carboneutres, et ce sont eux qui sont subventionnés car ils sont mieux adaptés au futur.

Il faut bien comprendre qu'une administration municipale efficace, c'est une administration qui demande et obtient toutes les subventions possibles pour permettre le développement de sa municipalité en faisant dépenser le minimum d'argent à ses citoyens.

Beaulac-Garthby est sous respirateur artificiel depuis plusieurs années. Il n'y a plus de services de proximité et aucun commerçant ne veut venir s'installer dans une municipalité moribonde.

Quand on a fait le sondage au début de mon mandat, ce que les citoyens nous ont répondu c'est qu'il fallait faire tous les efforts possibles pour que Beaulac-Garthby se développe et devienne une

municipalité où il fait bon vivre parce qu'il y a des services de proximité, des activités pour les citoyens et une certaine qualité de vie.

Vous serez mis au courant de tout ce qu'on fait ici même, en séance publique, à chaque étape. On ne fera aucune cachotterie. Et si vous voulez en discuter avec moi, je vous invite à venir le faire à mon bureau à l'hôtel de ville.

Moi, je n'ai aucun intérêt personnel dans les dossiers de la municipalité, je n'ai aucun projet personnel, je ne veux que le bien de la municipalité et c'est pour elle que je travaille plus de 40 heures semaine pour mon magnifique salaire. Avant ma retraite, je gagnais 6 fois ce salaire dans une année, alors ce n'est pas pour ce tout petit salaire de maire que je travaille. C'est pour que Beaulac-Garthby ne meure pas parce que j'aime y vivre, parce que j'aime les gens qui vivent autour de moi et que je trouve les extraordinaires.

Je veux que cette communauté soit heureuse maintenant et dans le futur et je sais que c'est également le souhait de l'équipe qui m'entoure.

## **CAMION DE POMPIER**

Je vais vous parler du camion de pompiers.

Quand une municipalité veut faire des achats de gré à gré, l'achat ne doit pas dépasser 120,200\$.

Si ce qu'on veut acheter coûte plus cher que 120,200, il faut passer par le site gouvernemental SEAO (système électronique des appels d'Offre du gouvernement du Québec) car il faut que tous les vendeurs qui ont ce qu'on recherche, puissent nous l'offrir.

L'ancien camion de pompiers ne fonctionne plus du tout. Il fallait le remplacer. D'ailleurs, mes prédécesseurs ont tenté d'acheter un camion de pompier, mais sans succès.

Donc, on savait qu'on devait acheter un camion de pompiers le plus rapidement possible afin de desservir la municipalité.

Vous savez sans doute qu'un incendie a eu lieu encore la semaine dernière chez Original Design. On ne sait jamais quand le feu frappe mais il faut pouvoir le combattre efficacement.

Nous avons donc effectué des recherches notamment sur SAEO et nous avons trouvé 2 camions qui correspondaient à nos besoins. Nous avons soumissionné rapidement et à des montants qui nous semblaient corrects, mais le prix que nous avons offert a été battu par d'autres municipalités. On a donc continué à chercher et c'est finalement un pompier qui en a trouvé un à 85,000\$ US.

Le camion en question correspondait en tout point à ce qu'on cherchait. Nous avons entamé des négociations et pour réserver le camion, on a dû donner un dépôt de 6,000\$. Pour compléter l'achat, on devait adopter une résolution, ce que nous avons fait.

Au moment où nous aurions pu compléter la transaction, il était déjà trop tard car le taux de change américain qui varie à tous les jours, avait déjà monté et le prix dépassait de plus ou moins 2000\$ le montant autorisé pour un achat de gré à gré.

Nous avons demandé au MAMH de nous donner l'autorisation de pouvoir l'acheter quand même. Mais ils ont refusé.

On a été obligé d'annuler la transaction et on a perdu notre dépôt.

On a repris le processus en nous conformant aux règles du MAMH. On est passé par SEAO pour l'achat. Au moment d'adopter la résolution, quelqu'un dans la salle nous a dit que deux cases du formulaire n'avaient pas été cochées (soit les cases pour que la demande soit transcanadienne).

Pour être conforme aux règles, on a recommencé le processus.

Au 3<sup>e</sup> essai, on a fini par adopter une résolution, parce qu'on avait coché toutes les cases, et on a procédé à l'achat.

Quelques semaines plus tard, quelqu'un a fait une plainte auprès de l'autorité des marchés publics afin de dénoncer cet achat parce que c'était un achat dirigé vers un camion de pompier précis.

## **LES PLAINTES ET LES FRAIS JURIDIQUES**

Ça fait 11 mois que j'occupe le poste de maire et ça fait 8 mois que notre extraordinaire DG est en place.

J'ai rencontré de nombreux citoyens qui m'ont dit être très satisfaits du travail que le conseil, le DG, le personnel et moi-même effectuons. Ils aiment nos projets et ils sont prêts à nous suivre dans la direction que l'on veut prendre, c'est-à-dire le développement de la municipalité.

Pendant ce même laps de temps, il y a eu pourtant eu des dizaines de plaintes

- contre moi,
- contre le directeur général,
- contre d'autres élus,
- contre les employés municipaux et
- contre la direction en général.

La majorité de ces plaintes sont faites par des gens qui s'en vantent dans les journaux.

Ces personnes font des plaintes auprès de toutes les instances possibles :

- la commission municipale du Québec
- le MAMH
- le député provincial
- le député fédéral
- les journaux locaux
- et peut-être même auprès du Vatican.

Mais jusqu'à maintenant, aucune de ces dizaines de plaintes n'a porté fruit.

Elles ont toutes été rejetées.

Je veux être très clair pour que tout le monde comprenne ce que cela veut dire :

De toutes les plaintes qui ont été faites contre nous, aucune n'a été retenue. Ce que ça veut dire, c'est que malgré ce que disent certaines personnes, nous tentons toujours d'agir en respectant toutes les règles. Il se peut que nous commettions une erreur car nous agissons souvent pour faire pour le mieux

mais sans trop traîner, ce qui peut nous conduire à commettre des erreurs. Mais sachez que nous essayons toujours de faire les choses dans le plus grand respect des règles de gouvernance.

Donc, à ce jour, la seule plainte qui a eu une suite, c'est celle du camion de pompier qui va probablement conduire à une recommandation.

C'est un secret de polichinelle que certaines personnes convoitent le poste de maire. La stratégie est simple : questionner de façon ultra pointue certaines de nos décisions et faire des plaintes.

Lorsque cela se produit, on sait maintenant qu'il y a anguille sous-roche. Chaque question pointue est liée à une plainte qui sera faite, qui a été faite ou qui est sur le point de l'être. Et les hameçons sont lancés dans toutes les directions dans le but de nous prendre en défaut et de nous faire passer pour des incompetents.

En fait, celui qui est le plus souvent visé, c'est moi alors que toutes les décisions, tous les projets, toutes les orientations sont le résultat de discussions, parfois vives mais toujours harmonieuses avec les membres du comité stratégique du conseil, puis, elles sont présentées et discutées en atelier avec les autres membres du conseil.

Les suggestions proviennent souvent des membres du comité stratégique et du DG et c'est toujours un plaisir de voir à quel point ces personnes ont à cœur le développement de la municipalité.

Les employés, même les nouveaux, nous font aussi part de leurs suggestions et nous les accueillons avec le même bonheur parce qu'eux aussi, ils veulent aller de l'avant.

Mais je reviens aux plaintes faites par certaines personnes et je le répète : toutes ces plaintes ont été rejetées parce qu'elles étaient injustifiées.

Ces personnes qui font des plaintes et qui s'en vantent dans les médias sont responsables des frais juridiques dont elles se plaignent par ailleurs.

Il faut savoir qu'une plainte faite auprès d'une instance comme la Commission Municipale du Québec, si elle n'est pas rejetée à sa face même car totalement futile, peut conduire à une enquête. S'il y a une enquête, cela va demander beaucoup, beaucoup d'heures de travail au DG et à moi-même pour y répondre parce qu'il faut expliquer ce qu'on a fait et comment on l'a fait, et, évidemment les avocats sont impliqués dans le dossier dès le début et ce sont eux qui vont nous accompagner tout le long des dossiers. Il va de soi que cela entraîne des frais juridiques importants.

Donc, on passe un temps fou à se défendre contre des plaintes souvent frivoles et mal fondées et ça coûte cher en temps et en frais d'avocat. Et le temps que l'on passe à répondre à ces plaintes, on ne le passe pas à travailler pour la municipalité.

Vous savez aussi qu'il y a une poursuite faite par une élue contre des élus, la municipalité est obligée de défendre les élus attaqués.

Il y a aussi un citoyen qui poursuit la municipalité pour une question de zonage et là encore, la municipalité a le devoir de se défendre et ça coûte cher.

Donc, quand on se pose des questions sur les frais juridiques, il faut en parler aux bonnes personnes, c'est-à-dire aux personnes qui provoquent ces frais par leurs plaintes et leurs poursuites.

Les autres, c'est-à-dire nous, on les subit et on se défend parce qu'on est obligés de le faire. Et la municipalité doit payer.

## LE RESTO DANS LE PARC

Le concessionnaire de l'an dernier ne revient pas.

On a donc annoncé que la concession était disponible et on a expliqué quelles étaient les règles pour appliquer : soit soumettre un projet précis par écrit avec historique de l'expérience.

Personne n'a répondu dans les délais mais, quelqu'un qui a vu l'annonce, en a fait part à Monsieur Thibault qui a rempli toutes les conditions relatives à la demande. Nous en avons discuté en atelier et une seule personne s'est objectée.

Lors de la séance publique, nous avons assisté à nouveau à une volte-face de la part d'une élue sous prétexte que la municipalité s'engageait à acheter pour 10,000\$ d'équipement de cuisine.

On va ouvrir une petite parenthèse pour rappeler que la municipalité a **toujours** offert à tous les concessionnaires qui ont pris la cantine, une cuisine avec tous les appareils requis pour cuisiner.

Alors je ne vois pas pourquoi on s'offusque de la décision prise au conseil de fournir du matériel de cuisson approprié à celui qui a décidé de s'engager pour 3 ans pour la cantine.

Il fait cuire du poulet avec un four à shish-taouk, c'est-à-dire, un four vertical, et c'est délicieux.

Certains élus ont été ravis de savoir que cette nourriture santé serait offerte à la cantine en plus des traditionnels hot-dogs et hamburgers.

Le matériel qu'on a acheté est neuf. Et ce matériel est, et demeure, la propriété de la municipalité comme tout le matériel qui a été acheté par mes prédécesseurs pour la cantine.

Je vous précise encore une fois, que nous fonctionnons toujours en suivant les règles, donc la seule personne qui a respecté le processus, c'est celui qui a obtenu la concession, CapitainePoulet.

## MON IMPATIENCE

J'en profite pour vous dire deux mots concernant mon impatience pendant les séances du conseil.

Vous savez qu'on a des ateliers de travail avant chaque séance publique.

Durant ces ateliers, on traite de tous les sujets qui seront abordés durant la séance publique et on demande à chaque élu de se prononcer sur le sujet.

Je n'apprendrais rien à personne en vous disant que certains élus se disent « **pour** » en atelier et « **contre** » lors de la séance publique.

Ceux et celles qui me connaissent savent que ce type de comportement me déplaît et ça me rend grognon.

Je vous promets que je vais essayer de mieux me contrôler dans le futur.

Mais, ce qui me rend aussi grognon, c'est quand on essaie d'intimider les élus en pleine séance du conseil. C'est inacceptable et je ne tolérerais jamais ça.

Tous les citoyens sont les bienvenus aux séances publiques mais tout le monde doit avoir un comportement décent et acceptable.

Vous vous êtes sûrement rendu compte que je ne suis pas le seul à perdre patience. C'est aussi le cas pour les élus qui ont effectué correctement leur travail de lecture, de réflexion et de discussion des sujets en atelier.

Lorsqu'un sujet est à l'ordre du jour, tous les élus ont déjà eu la documentation 72 heures avant et lors de l'atelier, tous les élus ont l'occasion de faire tous les commentaires possibles.

Les décisions doivent être prises en séance publique par le biais du vote et on est assez intelligents pour comprendre que les votes négatifs signifient un désaccord.

Mais si le sujet obtient la majorité des votes, c'est le processus démocratique qui s'exprime.

En tant que maire, je ne décide de rien tout seul, c'est le conseil qui décide.

## **INCOMPÉTENCE**

Si je me fie aux réseaux sociaux, il y a 7 ou 8 personnes qui semblent croire que je suis incompetent. Permettez-moi de vous dire que ça ne semble pas être l'avis des autres maires qui sont sur le conseil des maires de la MRC car j'ai été récemment nommé

- président du comité de sécurité publique,
- membre du comité de la santé,
- membre du Conseil d'administration pour le projet des éoliennes,
- et que je suis souvent désigné pour siéger sur les divers comités de sélection en matière de ressources humaines.
- En plus d'avoir été nommé président du conseil d'administration de la régie incendie.

Alors, il y a beaucoup de monde dans la région qui croient très fort en mes compétences.

Et je crois moi-même fermement aux compétences et à l'intelligence des gens qui m'entourent.

## **LES TRAVAUX ROUTIERS PRÉVUS EN 2023**

La municipalité avait déposé une demande dans le programme FIMEAU pour les tronçons de la rue Saint-François), de la rue Archambault et de rue de La Chapelle. Avec sa TECQ, elle envisageait de faire les tronçons de rue de la Chapelle, de la rue Hobson et le réaménagement de l'intersection de la rue St-François avec son 20% discrétionnaire.

Ces travaux auraient dû être faits il y a 3 ans et les montants de subvention de 875,000. \$ correspondaient aux prix d'il y a 3 ans. Mais l'inflation est passée par là et le coût cette année aurait été de 3,000,000\$ ce qui signifie que la part des résidents du périmètre urbain et la part au reste de la population auraient été de plus de 2,000,000 \$.

Nous venons d'apprendre que le nouveau programme PRIMEAU 2023 permet d'abandonner la demande FIMEAU pour plutôt déposer toutes les demandes dans le programme de subvention PRIMEAU. Cela



nous permet donc de tirer un trait sur toutes les démarches précédentes et de reprendre le dossier pour une réalisation des travaux au printemps 2024, si tout va bien.

Ce repositionnement va nous permettre de faire économiser des centaines de milliers de dollars en taxes aux citoyens de Beaulac-Garthby car la subvention qui nous sera accordée pour le projet sera à la hauteur des coûts de réalisation d'aujourd'hui.

Encore une fois, une bonne administration, c'est de saisir une opportunité rapidement pour ne pas faire monter vos comptes de taxe à cause en raison des retards accumulés par les administrations précédentes.

## **LES ÉOLIENNES**

Les MRC de l'Érable et des Appalaches ont créé une régie afin de devenir des partenaires financiers dans le cadre d'implantation de projet éolien sur l'une ou l'autre des MRC. Elles veulent toutes deux investir dans ce projet.

Les municipalités de chacune des MRC ont nommé trois administrateurs pour celle des Appalaches se son Mme Jacynthe Patry, Gaston Nadeau et moi-même.

À la suite des succès de tels projets en Gaspésie et aux Iles de la Madeleine, le MAMH est très favorable à ces projets et va permettre aux municipalités d'investir en se servant de leur capacité d'emprunt pour garantir les montants nécessaires pour permettre l'investissement.

Les citoyens n'ont aucun déboursé à faire car tout passe par le pouvoir de la municipalité de garantir un emprunt. Le prêt ainsi garanti se rembourse automatiquement avec les revenus que génère le projet.

Comme il s'agit d'un contrat ferme avec Hydro-Québec sur une base de 30 ans, les institutions financières se montrent très favorables pour soutenir les municipalités dans ces projets.

Pour un seul projet et il peut y en avoir plusieurs, notre municipalité pourrait recevoir près de 175,000.00 \$ par année. Et ce, sans que personne n'ait à investir un seul sou. Cela représente pour nous 5,250,000.00 \$ après les 30 années.

Il est possible que d'autres projets se pointent et nous pourrions multiplier ces sommes avec chacun d'eux.

Je vous tiendrai au courant de l'avancement de ce dossier.